



LE COMPLEXE SHOOTING CLUB

DEMANDE D'ADHESION

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.

Veuillez noter que les réponses aux questions munies d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre inscription.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mme Gwendoline Curi et, le cas échéant, par son représentant.

* **A remplir en lettres capitales** ☐ Madame ☐ Monsieur

*NOM :	*Prénom :
*Adresse personnelle :	*Code Postal : *Ville :
*Date de naissance :	Fixe :
*Lieu de naissance :	Portable :
*Département de naissance :	E-mail :

Comment nous avez-vous connu ? : ☐ Site internet ☐ Publicité (sur Cible)
☐ Forum (lequel) : _____ ☐ Autre : _____

Avez-vous déjà été licencié(e) FFTir : ☐ oui ☐ Non

Avez-vous la licence FFTir de l'année : ☐ oui ☐ Non (si oui, quel est le nom de votre 1er Club) : _____

Désirez-vous être chez nous en : ☐ 1er Club ou ☐ 2ème Club ☐ Carte Classique ☐ Carte Classique Couple ☐ Carte VIP

Carte Classique Cotisation annuelle 1er et 2ème Club	350 € (tarif valable pour l'année sportive du 01 Septembre 2021 au 30 Septembre 2022) 300 €/personne pour la « Carte Classique Couple »
Carte VIP Cotisation annuelle 1er et 2ème Club	800 € (tarif valable pour l'année sportive du 01 Septembre 2021 au 30 Septembre 2022)
Part Fédérale FFTir 1er Club Adulte Part Fédérale FFTir 1er Club Jeune	76 € (tarif valable pour l'année sportive du 01 Septembre 2021 au 30 Septembre 2022) 0 € (né après le 31/12/2001)

PIECES A FOURNIR POUR LES NOUVEAUX MEMBRES NON LICENCIES :

- * 2 photos d'identité
- * 1 extrait de casier judiciaire vierge à demander en ligne : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml> (restitué après vérification)
- * 1 photocopie recto/verso de la carte d'identité ou passeport valide
- * 1 certificat médical dûment complété et visé par votre médecin (voir modèle ci-joint)
- * Règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de : Le Complexe Shooting Club

PIECES A FOURNIR POUR LES MEMBRES LICENCIES 1ER / 2EME CLUB :

- * 1 photo d'identité
- * 1 photocopie de votre licence recto/verso en cours de validité visée par le médecin
- * Règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de : Le Complexe Shooting Club

Chaque demande d'adhésion est soumise à la validation de notre Comité Directeur.

Réservé à : LE COMPLEXE SHOOTING CLUB

N° Licence FFTir : _____

Règlement :

☐ Espèces _____ ☐ CB _____

☐ Prélèvement automatique

☐ N° chèque	Banque	Montant	Date

Demande traitée le : ____/____/____

Je déclare sur l'honneur :

1/ M'engage à respecter le règlement intérieur de "Le Complexe Shooting Club" dont j'ai pris connaissance.

2/ Si mon comportement s'avérait non conforme avec ledit règlement, Le Complexe Shooting Club se réserverait le droit d'exclusion.

Fait à _____

Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé")

Le _____

Le Complexe Shooting Club - 523 Chemin de la Banastière - 84270 VEDENE
Association Loi du 1er Juillet 1901 N°W842007242 - Affiliation FFTir N°18 84 263

SIREN : 837 525 658 - SIRET : 837 525 658 00014 - CODE NAF : 9312Z

Portable : 06 17 21 16 99 - Site Internet : www.lecomplexedutirsportif.fr - E-mail : contact@lctsv.fr



LE COMPLEXE SHOOTING CLUB

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données personnelles que dans la mesure où cela est nécessaire à votre inscription, de gérer votre activité et votre accès au club. Les données personnelles recueillies sont nécessaires pour assurer l'exécution de nos prestations, la vérification de la validité des informations nécessaires au paiement des frais d'adhésion, réaliser des études statistiques, respecter nos obligations légales.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder la durée de votre adhésion, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif, nos employés, préposés et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc...).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant :

SAS LE COMPLEXE DU TIR SPORTIF
Mme Gwendoline Curi
523 CHEMIN DE LA BANASTIERE
84270 VEDENE

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre du présent formulaire, de modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus (si cela est techniquement envisageable).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

- ☐ J'accepte que ma photo soit utilisée par le système de contrôle d'accès au club
- ☐ Je n'accepte pas que ma photo soit utilisée par le système de contrôle d'accès au club
- ☐ J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour recevoir les actualités et les activités du club
- ☐ Je n'accepte pas que mes coordonnées soient utilisées pour recevoir les actualités et les activités du club



CERTIFICAT MÉDICAL

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif

Saison 2021/2022

Je soussigné (e), Docteur en Médecine

Certifie avoir examiné ce jour : Monsieur ☐ Madame ☐

Nom :

Prénom :

Né (é) le :

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du Tir sportif en et hors compétition.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date:.....

Cachet du médecin

Signature du médecin

Textes de référence :

Code du Sport : L.231-2 ;
L.231-2-3 :

Pour les disciplines, énumérées par décret, qui présentent des contraintes particulières, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.

Les contraintes particulières mentionnées au premier alinéa du présent article consistent soit en des contraintes liées à l'environnement spécifique dans lequel les disciplines se déroulent, au sens de l'article L. 212-2, soit en des contraintes liées à la sécurité ou la santé des pratiquants. Elles tiennent compte, le cas échéant, des spécificités des personnes mineures.

D.231-1-5 §3 :

Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :

... §3 Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; ...

A.231-1 §5 :

... §5 Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

- l'examen neurologique et de la santé mentale ;
- l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;
- l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ; ...